CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie, sur convocation du 21 mars 2025, affichée le 21 mars 2025, de Madame BONDUEL Florence, Maire, en séance ordinaire.

ORDRE DU JOUR :
Comptes de gestion et administratifs 2025
Affectation des résultats budgétaires 2024
Investissements 2025
Subventions communales et extra-communales 2025
Budgets pédagogiques école et accueils de loisirs 2025
Enseignement musical 2025-2026
Participation au coût des voyages scolaires organisés par le collège des Bordes 2025
Budgets primitifs 2025
Taux des taxes directes locales 2025
Aide sociale administré
Point sur les contentieux en cours
Questions diverses

Présents : Mmes et Mrs. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Christian AMEUR, Sylvie VUILLET, Gilberte BADAIRE, François DAUBIN, Sophie THIRET épouse ALLION (arrivée à 20h50), Ilona BERNY-VILFROY, Yann GOLLION, Dominique BAUDOIN, Aurélie DAUBIN, Aurélia BLOT.
Absents donnant pouvoir : Jonathan RÉMÉNÉ à Christian TOUSSAINT, Catherine FOUCAULT à François DAUBIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Secrétaire de séance : Yann GOLLION.

Adoption du PV de la séance du 27.02.2025 Le procès-verbal est adopté à la majorité des membres qui y étaient présents.

Il est proposé et ajouté, à l'unanimité des membres de l'assemblée, le point suivant à l'ordre du jour :
- Legs de Mme BREUX Eliane

Délibération 2025032701 et 02 : Legs de Mme BREUX Eliane

La collectivité a été avisée par Jérôme PETIT, Notaire à Beauvoir-sur Mer, de sa désignation de légataire universel de Madame Breux Eliane, bulzacienne, décédée le 21.09.2024.

Vu la liquidation fiscale de la succession de Madame Breux Eliane établit par l'office notarial le 20.01.2025 pour un montant revenant à la collectivité de 43 528.27 € + 5 801.68 € d'assurances vie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Accepte le legs de Madame Breux Eliane

Délibération 2025032703 et 04 : Budgets, Approbation des comptes de gestion 2024

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2024, les décisions modificatives et l'ensemble des écritures comptables 2024 s'y rattachant,
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Page de résultats budgétaires du compte de gestion joint à la présente délibération.

BUDGET PRINCIPAL (TTC)	Dépenses 2024	Recettes 2024	Résultat 2024	Résultat antérieur	Résultat cumulé au 31.12.2024
SECTION Fonctionnement	931 870.04 €	1 027 840.99 €	+ 95 970.95 €	+ 701 711.22 €	797 682.17 €
SECTION Investissement	434 701.66 €	307 508.61 €	- 127 193.05 €	- 84 263.64 €	- 211 456.69 €
Vue d'ensemble					+ 586 225.48 €

BUDGET annexe assainissement (HT)	Dépenses 2024	Recettes 2024	Résultat 2024	Résultat antérieur	Résultat cumulé au 31.12.2024
SECTION Fonctionnement	37 716.35 €	163 243.37 €	+ 125 527.02 €	-6 040.61	+ 119 486.41 €
SECTION Investissement	29 681.47 €	38 610.33 €	+ 8 928.86 €	-123 359.49 €	- 114 430.63 €
Vue d'ensemble					+ 5 055.78 €

Délibération 2025032705 et 06 : Budgets, Approbation des comptes administratifs 2024

Sous la présidence de Mr Jean-Claude TONDU, 1er adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs 2024 dont les résultats sont conformes aux comptes de gestion,

BUDGET PRINCIPAL :

chapitre D 011	Charges à caractère général	202 544.92 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	488 659.47 €
chapitre D 014	Atténuation de produits	17 399.69 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 209.20 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	208 249.95 €
chapitre D 66	Charges financières	5 574.01 €
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	232.80 €
	Total dépenses de fonctionnement	**931 870.04 €**
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou	701 711.22 €
chapitre R 013	Atténuations de charges	11 881.30 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 769.20 €
chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	98 538.38 €
chapitre R 73	Impôts et taxes	6 614.67 €
chapitre R 731	Fiscalité locale	613 061.32 €
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	265 896.58 €
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	22 612.14 €
chapitre R 76	Produits financiers	27.50 €
chapitre R 77	Produits exceptionnels	1440.00 €
	Total recettes de fonctionnement	**1 729 552.21 €**

chapitre R 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 209.20 €
chapitre R 041	Opérations patrimoniales	22 474.32 €
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	108 819.49 €
chapitre R 13	Subventions d'investissements	167 005.60 €
	Total recettes d'investissement	**307 508.61** €
Chapitre D001	Solde d'exécution de la section d'investissement	84 263.64 €
chapitre R 041	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 769.20 €
chapitre R 041	Opérations patrimoniales	22 474.32 €
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	36 394.00 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	49 666.29 €
chapitre D 23	Immobilisations en cours	318 397.85 €
	Total dépenses d'investissement	**518 965.30** €

Les remarques suivantes ont été dressées concernant les dépenses 2024 du budget principal :
- les postes alimentation et énergie (électricité-combustibles-carburant) sont à la baisse par rapport à 2023 (-15 000 €)

- 114 199 € ont été transférés du budget principal vers le budget annexe assainissement collectif pour combler de déficit constaté du budget annexe assainissement (52 000 € de dépenses de fonctionnement « entretien et réparation de voirie » et 62 199 € dépenses d'investissement « immobilisations en cours (projet école tranche 1) »

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

chapitre D 022	Résultat d'exploitation reporté	6 040.61 €
chapitre D 011	Charges à caractère général	6 451.84 €
chapitre D 012	Charges de personnel	4 980.36 €
chapitre D 014	Atténuations de produits	1 912.00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	23 680.22 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	0.80 €
chapitre D 66	Charges financières	614.97 €
chapitre D 68	Dotations aux provisions	76,16 €
	Total dépenses de fonctionnement	**43 756.96 €**
chapitre R 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	12 173.43 €
chapitre R 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	36 870.22 €
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	0.66 €
chapitre R 77	Produits exceptionnels	114 199.06 €
	Total recettes de fonctionnement	**163 243.37 €**

chapitre D 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	123 359.49 €
chapitre D 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	12 173.42 €
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	7 355.59 €
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	4 748.45 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	5 404.00 €
	Total dépenses d'investissement	**153 040.96 €**
chapitre R 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	23 680.22 €
chapitre R 13	Subventions d'investissement	14 930.11 €
	Total recettes d'investissement	**38 610.33 €**

Les remarques suivantes ont été dressées concernant les dépenses 2024 du budget annexe assainissement :
- 114 199 € ont été transférés du budget principal vers le budget annexe assainissement collectif pour combler de déficit constaté du budget annexe assainissement (RF 7441 Subvention exceptionnelle)
- 14 810 € TTC relatifs aux taxes de raccordement et redevances d'assainissement collectif ont été facturés du budget principal vers le budget annexe assainissement collectif (RF 70 Produits du service)

Hors de la présence du Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Approuve les comptes administratifs 2024 détaillés par chapitres ci-dessus.

Délibération 2025032707 et 08 : Affectation des résultats budgétaires 2024

Budget principal :

Etant entendu les restes à réaliser 2024 à reporter 2025 (crédits 2024 ouverts et engagés) :

Projet école	Dépenses 794 378.12 €	Recettes 326 424.40 €	soit un delta de 467 953.72 €

Soit un besoin de financement de la section d'investissement de 211 456.69 (Résultat d'investissement cumulé au 31.12.2024) + 467 953.72 (restes à réaliser 2024) = 679 410.41 €

Il est proposé de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (679 410.41) par l'excédent de fonctionnement et de reporter en fonctionnement le solde d'excédent de fonctionnement (118 271.76)

(ECRITURES COMPTABLES 2025 : DI001 : 211 456.69 € / RI1068 : 679 410.41 / RF002 : 797 682.17 – 679 410.41 = 118 271.76 €)

Budget annexe assainissement :

Etant entendu l'absence de restes à réaliser 2024 à reporter 2025 (crédits 2024 ouverts et engagés) :

Soit un besoin de financement de la section d'investissement de 114 430.63 € (Résultat d'investissement cumulé au 31.12.2024)

Il est proposé de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (114 430.63) par l'excédent de fonctionnement et de reporter en fonctionnement le solde d'excédent de fonctionnement (5055.78)

(ECRITURES COMPTABLES 2025 : DI001 : 114 430.63 € / RI1068 : 114 430.63 / RF002 : 119 486.41 – 114 430.63 = 5 055.78 €)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Valide les propositions d'affectation de résultats ci-dessus présentées.

Présentation des Investissements à budgéter en 2025

PROJET ECOLE TRANCHE 1 (rénovation de 2 classes et construction restaurant scolaire)					
DEPENSES			RECETTES		
Objet	Montant	Payé 2024	Aide	Montant	Versement
Travaux + avenant 1à4	1 226 912.26 €HT / 1 472 294.71 € TTC	269 740.35 €	DSIL 2022	226 000 €	67 800 €
Maitrise d'œuvre Muller	79 677 € HT / 95 612.40 € TTC	12 150 € (+ 4050 € en 2023)	Département 2022	50 000 €	30 000 €
Maitrise d'œuvre	49 425 € HT /59 310 € TTC	28 783.20 € (+ 7752 € en 2023)	Fonds concours CCL 2023	50 000 €	15 000 €

Delage					
Bureaux de contrôle	9 950 € HT / 11 940 € TTC	7 724.30 € (+ 4 506 € en 2023)	Département 2023	17 166 €	10 999.6 €
			DETR 2023	98 000 €	29 400 €
			Fonds vert 2024	19 554 €	5 866 €
			ADEME 2024	24 000 €	
			FEDER	En attente de notification 189 278.25 €	
			PETR	En attente de notification 39 000 € + 103 800 €	
COUT TOTAL : 1 639 157.11 € TTC Payé 2023 : 16 308 € Payé 2024 : 318 397.85 € A inscrire BP 2025 : 1 304 451.26 € TTC			MONTANT ALLOUE : 484 720 € MONTANT EN ATT NOTIF : 332 078.25 € Versé 2024 : 159 065.60 € A inscrire BP 2025 : 325 654.40 € + 332 078.25 € Soit 657 732.65 € *FINANCEMENT 75 %*		

AUTRES INVESTISSEMENTS

Voirie route de la Bouère du bois : 15 215 € TTC (DF 615231)

Remise en état logement 16 bis : 4 000 € TTC (DF Electricité / DI 21 Porte)
Matériel :2 tables de pique-nique extérieur, 45 plateaux de tables salle des fêtes, vaisselle salle des fêtes 11 250 € TTC / financement département à hauteur de 30 % soit 3 375 €

Remplacement véhicule 10 000 €

Délibération 2025032709 : Subventions communales et extra communales 2025

Etant entendu l'avis de la commission municipale « finances » réunie le 13.03.2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre,
et 1 abstention (Y. GOLLION pour la subvention communale Comité des Fêtes,
F. DAUBIN pour la subvention communale Sourire de la Forêt),

DECIDE du versement des subventions suivantes :

- **Associations communales :**

Comité des Fêtes	**600 €**
RCBB	**2 000 € ***
Sourire de la Forêt	**2 400 €**
La Fraternelle	**1 000 €**
Ateliers du Saint Laurent	**400 €**
ACIFL	**400 €**
Cavaliers de la Boue	**300 €**

***RCBB en 2 parties : solde de 500 € sous réserve du respect de conditions de consommation raisonnée d'énergie.**

- **Associations extra communales :**

- Clic de l'Hôpital de Sully sur Loire : 150 €

- PEP 45 pour un jeune en IME : 50 €

Dit que les associations communales sont soutenues via le prêt de salles ou l'entretien de terrains ainsi que par les actions de communications réalisées par la mairie,

Dit que nos clubs sportifs que nous subventionnons accueillent des extérieurs, que nous soutenons les MFR via l'accueil de stagiaires, que nous participons à la Ligue lutte contre le cancer via la Marche rose.

Dit que ces engagements financiers seront notifiés par écrit (+signature d'un contrat d'engagement républicain comme le stipule la loi 2021-1109 du 24.08.2021)

Délibération 2025032710 : Budget pédagogique 2025 école

La commission municipale finances réunie le 13.03.2025 propose de reconduire le budget 2024 en réévaluant le montant des fournitures scolaires de 47 à 48 € par élève

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Valide le budget suivant :

Prise en compte des effectifs présentés au conseil premier conseil d'école N-1/N *PV conseil école 15.10.2024 : 5 classes / PS 10 – MS 7 – GS 16 – CP13 – CE1 16 - CE2 21- CM1 10- CM2 19 = 112*		
Domaine	**Descriptif**	**Montant alloué**
Fournitures scolaires (papeterie, matériel pédagogique)	**Base effectif année N = effectif année scolaire N-1/N** **48 € par élève (maternelles et primaires)**	5 376
Livres de prix	**Facture à payer en N pour année scolaire N-1/N** **10 € par élève maternelle** **13 € CP à CM 1** **19 € CM2**	330 780 361 = 1 471
Coopérative scolaire (subvention pour sorties)	**Versé en avril N pour année scolaire N-1/N** **580 € par classe**	2 900
Aide classe de découverte	**Versé en avril N pour année scolaire N-1/N** **130 € par élève, maximum 1 classe**	26 élèves = 3 380 (prêt OCCE 3 120€ pour départ 2eme classe de 24 élèves)
Investissement	**700 € annuel**	700
Piscine	**Transport pris en charge par la CCL** **Facture entrées piscine prise en charge par la commune (4 classes de 10 séances à 23.50 €)**	940

Photocopieur	**CREDIT ANNUEL : 60 000 copies NB et 8 000 copies couleur (contrat négocié par la commune- budget annuel pris en charge par la commune de 2064 € TTC)**	2064
Musique	**Conte musical**	600
Divers		
		TOTAL approximatif 17 500 €

Délibération 2025032711 : Budget pédagogique 2025 accueils de loisirs

Etant entendu le fonctionnement des accueils de loisirs et leur fréquentation,

Vu les bilans financiers 2023 et 2024 des structures,

2023					
Service	Coût	Participations familles	Aide CAF		Reste à charge commune
			PS et acalaps	Bonus ctg	
PERI M/S	59 490.00 €	20 785.00 €	7 500.00 €	1 802.00 €	29 403.00 €
MERCREDIS	28 840.00 €	8 723.00 €	3 050.00 €	729.00 €	16 338.00 €
VACANCES	34 690.00 €	10 580.00 €	3 420.00 €	11 900.00 €	8 790.00 €
TOTAL	**123 020.00 €**	**40 088.00 €**	**13 970.00 €**	**14 431.00 €**	**54 531.00 €**
			28 401.00 €		

2024					
Service	Coût	Participations familles	Aide CAF		Reste à charge commune
			PS et acalaps	Bonus ctg	
PERI M/S	61 936.00 €	20 480.00 €	7 629.00 €	1 771.00 €	32 056.00 €
MERCREDIS	28 900.00 €	8 777.00 €	3 269.00 €	760.00 €	16 094.00 €
VACANCES	36 150.00 €	10 961.00 €	3 789.00 €	12 512.00 €	8 888.00 €
TOTAL	**126 986.00 €**	**40 218.00 €**	**14 687.00 €**	**15 043.00 €**	**57 038.00 €**
			29 730.00 €		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Valide pour 2025 le budget suivant :
600 € périscolaire
300 € pause méridienne
3€ par jour par enfant accueil de loisirs mercredis et vacances
10€ par sortie par semaine de vacances accueil de loisirs dans la limite d'une sortie par semaine

Délibération 2025032712 : Enseignement musical école primaire

L'éducation musicale au sein de notre école est historiquement dispensée par un professeur diplômé recruté par la collectivité

L'agent territorial en poste a pris sa retraite en août 2024.

Pour l'année scolaire 2023-2024 cet enseignant intervenait de manière hebdomadaire à hauteur de 2 heures ¾ (3 classes 3/4h + 1 classe 1/2h)

Concernant l'année scolaire 2024-2025, faute de candidat pour occuper ce poste, il a été décidé de répondre à un appel à projets lancé par Education Nationale et faire intervenir des professionnels du spectacle (un écrivain et un musicien professionnels sur plusieurs journées) en vue de créer un conte musical.

Etant entendu les dépenses engagées par la collectivité sur les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025 pour l'enseignement musical à l'école primaire :

2023-2024	2024-2025
Coût annuel 2023 salaire brut et charges patronales : 5265 € Aide du département 2023 : 357.19 €	Coût : 3 200 € (2 000 € pris en charge par l'Education Nationale, 600 € par la collectivité et 600 € par la coopérative scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Décide pour la rentrée de septembre 2025 de contractualiser pour 2 ans avec l'association les CMR (Association créée dans les années 50 intervenant au niveau national et notamment dans plusieurs communes du Loiret pour dispenser auprès des écoles un enseignement musical par des intervenants diplômés) pour 2 h ½ d'intervention hebdomadaire au coût de 7 274.02 € annuel.

Délibération 2025032713: Participation au coût des voyages scolaires organisés par le collège des Bordes année 2025

La commission municipale finances réunie le 13.03.2025 propose de reconduire pour 2025 la participation aux familles au coût des voyages scolaires organisés par le collège des Bordes et de la réévaluer de 2 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Vote une participation aux familles, des élèves du collège des Bordes domiciliés sur la commune, de 10 € par jour (limité à 10 jours) pour aider au financement des voyages scolaires organisés par l'établissement.
Les familles devront faire une demande auprès de la Mairie en justifiant la participation au voyage accompagné d'un RIB

Cette aide est accordée directement aux familles par virement bancaire.

Délibération 2025032714 et 2025032715 : Budgets primitifs 2025

Vu l'endettement de la collectivité :

Budget Commune de Bouzy la Foret

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités					
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
EMPRUNT 5	EXTENSION GROUPE SCOLAIRE	30 012.21	30 012.21	30 012.21	0.00	0.00	0.00
MON502900 EUR	RENOVATION SDF	11 955.80	11 955.80	11 955.80	11 955.80	5 978.13	0.00
Total budget Commune de Bouzy la Foret		**41 968.01**	**41 968.01**	**41 968.01**	**11 955.80**	**5 978.13**	**0.00**

Budget Assainissement de Bouzy la Foret

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités					
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
MON502901 EUR	2EME TRANCHE ASSAINISSEMENT	7 970.56	7 970.56	7 970.56	7 970.56	3 985.00	0.00
Total budget Assainissement de Bouzy la Foret		**7 970.56**	**7 970.56**	**7 970.56**	**7 970.56**	**3 985.00**	**0.00**

Nouvelles mesures loi de finances 2025 du 14.02.2025 qui concernent notre collectivité:
- maintien du taux du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée à 16.4 %
- hausse de 3 points du taux de cotisations patronales retraite CNRACL = + 6 500€ charges patronales annuelles
- réduction indemnisation maladie ordinaire à 90 % au lieu de 100 % les 3 premiers mois d'arrêt à compter 01.03.2025
- baisse des dotations : répartition 2025 non parue à ce jour mais estimation de moins 20 000 €

Etant entendu les projections d'équilibres budgétaires établies par la commission municipale finances réunie le 13.03.2025 :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2025				
Fonctionnement DÉPENSES			Investissement DÉPENSES	
Charges à caractère général (+50000 € voirie pour imprevus)	300 000	31.49 %	Remboursement capital des emprunts	37 659
Charge de personnel	535 000	56.16 %	Investissements 2025 (cptes 21)	80 055
Autres charge de gestion courante	95 000	9.97 %	PROJET Ecole (cptes 23)	1 305 000
Attribution de compensation CCL/Degrev TF	17 500	1.84 %	Déficit d'investissement reporté	211 457
Remboursement Intérêts des emprunts	5 000	0.52 %		
Provisions pour dépréciation	160	0.02 %		
Total	952 660		Total	1 634 171
Fonctionnement RECETTES			Investissement RECETTES	
Résultat de fonctionnement reporté	118 271	10.71 %	FCTVA	47 000
Produits des services	100 000	9.06 %	Taxe d'aménagement	5 500
Impôts et taxes (731)	600 000	54.33 %	Virement de section de fonctionnement	**151 611**
Dotations (73 et 74)	260 000	23.54 %	Subventions investissement 2025	5 000
Revenus des immeubles	20 000	1.81 %	Subventions PROJET ECOLE acquises	325 650
Remb Assu charges personnel	6 000	0.18 %	Subventions PROJET ECOLE non acquises	332 650
			Excédent de fonctionnement capitalisé	679 410
			Emprunt	87 350
Total	1 104 271		Total	1 634 171
DEPENSES-RECETTES 2025	**151 611**			

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2025				
Fonctionnement DÉPENSES			Investissement DÉPENSES	
Charges à caractère général	7 000	13.57 %	Déficit reporté	114 430
Charge de personnel	5 000	9.70 %	Amortissement	16 960
Résultat de fonctionnement reporté	5 055	9.80 %	Remboursement emprunts	7 470
Attenuation de produits	2 000	3.88 %	INVESTISSEMENTS	6 995
Amortissement	30 932	59.98 %		
Intérêts emrunts	500	0.97 %		
Provisions pour dépréciation	480	0.93 %		
Charges exceptionnelles	500	0.97 %		
Autres charge de gestion courante	100	0.19 %		
Total	51 567		Total	145 855
Fonctionnement RECETTES			Investissement RECETTES	
Amortissement	16 960	32.58 %	Amortissement	30 932
Produits service	25 100	48.21 %	Excédent de fonctionnement capitalisé	114 430
Subvention budget principal	10 000	19.21 %	Virement de section de fonctionnement	**493**
Total	52 060		Total	145 855
DEPENSES-RECETTES 2025	**493**			

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Décide :

- d'augmenter les taux taxes des directes locales 2025 pour une recette supplémentaire attendue de 20 000 € afin de couvrir les pertes de dotations

-de budgéter un emprunt de 400 000 € Equilibre du budget principal + Subventions PROJET ECOLE non acquises ; en précisant que l'étude de la contractualisation d'un prêt bancaire interviendra après notification des subventions en attente

-du versement d'une subvention de 10 000 € du budget principal vers le budget annexe assainissement pour l'équilibrer

- dit qu'il convient de recourir à une ligne de trésorerie pour régler les dépenses relatives à l'école à échoir en octobre 2025 soit avant le versement du solde des subventions : une offre sera soumise au vote au prochain conseil municipal pour un montant de 500 000 € de mai 2025 à avril 2026

- d'autoriser le Maire, par délibération, à effectuer des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs dépenses de personnel (fongibilité des crédits)

Vote les budgets primitifs 2025, détails par chapitres :

BUDGET PRINCIPAL :

chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	173 226.00 €
chapitre D 011	Charges à caractère général	300 000.00 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	534 500.00 €
chapitre D 014	Atténuation de produits	17 500.00 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	95 000.00 €
chapitre D 66	Charges financières	4 310.00 €
chapitre D 67	Charges spécifiques	1 190.00 €
chapitre D 68	Dotations aux provisions et dépréciations	160.00 €
	Total dépenses de fonctionnement	**1 125 886.00 €**
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	118 271.76 €
chapitre R 013	Atténuations de charges	6 000.00 €
chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	100 00.00 €
chapitre R 73	Impôts et taxes	6 615.00 €
chapitre R 731	Fiscalité locale	615 000.00 €
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	259 999.24 €
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	20 000.00 €
	Total recettes de fonctionnement	**1 125 886.00 €**

chapitre R 021	Virement section fonctionnement			173 226.00 €
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves			731 782.41 €
chapitre R 13	Subventions d'investissements	326 424.40 €	4 359.19 €	330 777.59 €
chapitre R 16	Emprunts et dettes assimilées			398.385.00 €
	Total recettes d'investissement			**1 634 171.00 €**
Chapitre D001	Solde d'exécution section			211 457.00 €
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées			37 659.00 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles			80 055.00 €
chapitre D 23	Immobilisations en cours	794 378.12 €	510 621.98 €	1 305 000.00 €
	Total dépenses d'investissement			**1 634 171.00 €**

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

chapitre D 022	Résultat d'exploitation reporté	5 055.78 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	500.00 €
chapitre D 011	Charges à caractère général	7 000.00 €
chapitre D 012	Charges de personnel	5 000.00 €
chapitre D 014	Atténuations de produits	2 000.00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	30 932.84 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	100.00 €
chapitre D 66	Charges financières	498.81 €
chapitre D 68	Dotations aux provisions	480.00 €
	Total dépenses de fonctionnement	**52 067.13 €**
chapitre R 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	16 959.44 €
chapitre R 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services,	25 107.99 €
chapitre R 77	Produits exceptionnels	10 000.00 €
	Total recettes de fonctionnement	**52 067.13 €**

chapitre D 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	114 430.63 €
chapitre D 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	16 959.44 €
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	7 471.45 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	6 971.65 €
	Total dépenses d'investissement	**145 863.47 €**
chapitre R 021	Virement de la section d'exploitation	500.00 €
chapitre R 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	30 932.84 €
chapitre R 13	Subventions d'investissement	114 430.63 €
	Total recettes d'investissement	**145 863.47 €**

Délibération 2025032716 : Taux des taxes directes locales 2025

Etant entendu l'avis de la commission municipale « finances » réunie le 13.03.2025,

Vu l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Etant entendu :
Le montant des taxes directes locales (dont coefficient correcteur et allocations compensatrices) perçues en 2024 : 532 120 €
La réévaluation forfaitaire des bases fiscales de 1.7 % en 2025
Que l'évolution des taux communaux sont liés (taux pivot de taxe foncière)

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (S. VUILLET),

DÉCIDE de faire évoluer les taux communaux de + 2.2 % pour l'année 2025 comme suit :
- taxe d'habitation (résidences secondaires = locaux meublés non affectés à l'habitation principale): 12.71 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties :38.43 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties:91.74 %

Soit une prévision de recettes fiscales 2025 (dont coefficient correcteur et allocations compensatrices) de 554 200 €

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Délibération 2025032717 : Aide sociale administré

Le Centre consultatif communal d'action sociale (CCCAS) a été saisi d'une demande d'aide financière d'un administré pour prise en charge du solde d'une facture énergétique s'élevant à 108.61 €.
Après étude de situation, le CCCAS a émis un avis favorable à cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 12 voix pour, 1 voix contre (Sophie THIRET épouse ALLION)
et 2 abstentions (A. BLOT et Yann GOLLION),

Valide l'avis du CCCAS.

Point sur les contentieux en cours

-La collectivité est engagée dans deux contentieux relatifs à l'urbanisme.

CONTENTIEUX TERRAINS ISSUS LEGS THION (2014) : une injonction de rencontrer un médiateur a été ordonnée par la Cour d'appel d'Orléans le 08 janvier 2025. La collectivité est entrée en médiation le 10 mars 2025.

CONTENTIEUX PLU (2015) : la partie adverse a été déboutée en appel en décembre 2024 avec possibilité de recours en cassation jusqu'au 20.02.2025. La partie adverse ne s'étant pas pourvue en cassation, ce dossier est clos.

-La collectivité a été assignée par le tribunal administratif d'une requête de Mme HAMITOUCHE du 07.03.2025 pour non communication de statuts et procès-verbaux relatifs au syndicat « Région Force ouvrière du Centre ».
La commune ne dispose pas des documents litigieux, le syndicat concerné n'ayant pas son siège social en mairie. Nous avons sollicité l'aide du syndicat, dont le secrétaire est domicilié sur la commune, pour rédaction d'un mémoire en défense auquel cas la commune devra conventionner avec un avocat. Un dossier a été ouvert auprès de notre assurance protection juridique.

Questions diverses

DATES A RETENIR :
Concert EN SCENE les Mauvais Garçons- samedi 29 mars 2025-20h30 Salle des fêtes
Conseil communautaire à Bouzy-la-Forêt -lundi 31.03.2025 à 18h Salle des fêtes
Réunion publique SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire relative au déploiement des bacs jaunes- mardi 1er avril 19h salle des fêtes
Accueil des nouveaux habitants- samedi 5 avril 2025 à 10h30 Salle des fêtes

Prochaine séance le mardi 29 avril 2025.

La séance est close à 23h30.

Le Maire,
Florence BONDUEL.

MAIRIE DE BOUZY-LA-FORÊT 45 (Loiret)

Le Secrétaire de séance,
Yann GOLLION
Conseiller municipal.

Procès-verbal :
1/ Adopté le : 02/05/2025
2/ Affiché à la porte de la Mairie le : 02/05/2025
3/ Mis en ligne sur le site internet de la commune www.bouzylaforet.fr le : 02/05/2025